

## À la une

## Claque de fin pour le droit de correction parentale

note par Charlotte DUBOIS sous Cass. crim., 14 janv. 2026

*Sous la pression internationale, la chambre criminelle remet en cause l'existence du « droit à la fessée » et affirme que toute violence, qui plus est commise sur un mineur de 15 ans, est punissable.*



© Généré à l'aide de l'IA

## Actualité

## « Je souhaite former des avocats agiles »

entretien avec Jean-François BARRE

## Technique

## Les actes d'investigation soustraits au contradictoire

étude par Paul MALLET et Jean-Baptiste THIERRY

## Doctrine

## L'exécution provisoire d'un jugement pénal non définitif en Allemagne, en Espagne et en Italie

étude par Raoul SARAGOSSE

## Gazette Spécialisée

## DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

## • Alain SAURET

Membre du conseil scientifique de FIDERE Avocats

## • Alexis BUGADA

Professeur à l'université d'Aix-Marseille

## • Geoffroy DE RAINCOURT

Avocat au barreau de Paris, associé gérant, FIDERE Avocats

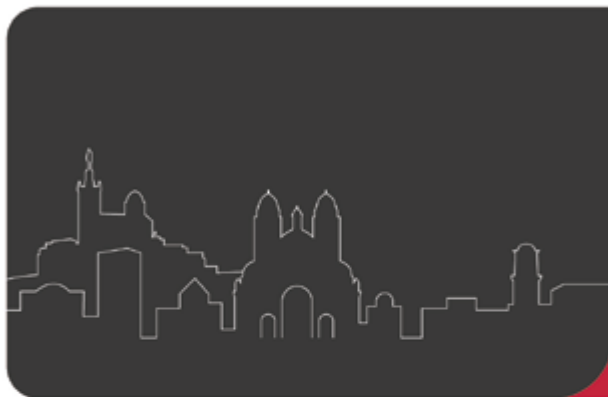
## • Jessica ATTALI-COLAS

Maître de conférences à l'université Jean Moulin (Lyon 3)

AVEC LA PARTICIPATION DE

Julien BOURDOISEAU, Pascal CAILLAUD, Marina DOITHIER, Ben Mohamed HAMADA, Salira HARIR, Benjamin IVANIER, Gauthier LACROIX, Arnaud LUCCHINI, Claire MORIN, Géraud MÉGRET, Antoine PHILIPPON, Léopoldine ROCHE, Vincent ROULET et Sophie SERENO





 FORMATION

## Libertés fondamentales, le combat incessant des avocats

SAMEDI 27 JUIN 2026 / 9H-17H  
InterContinental Marseille - Hôtel Dieu

 INTERVENANTS

- **Philippe Voulard**, avocat au barreau de Marseille, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **François Saint-Pierre**, avocat aux barreaux de Lyon et Paris, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **Marie Burguburu**, avocate au barreau de Paris, co-directrice de l'Institut de défense pénale
- **Brice Grazzini**, avocat au barreau de Marseille
- **Yann Le Bras**, avocat à la Cour d'appel de Paris
- **Aurélia Grignon**, avocate au barreau de Paris
- **Bertrand Périer**, avocat aux Conseils et enseignant français de la prise de parole en public, spécialiste de l'art oratoire
- **Amélie Morineau**, avocate au barreau de Paris, présidente de la commission Libertés & Droits de l'Homme du CNB

 PUBLICS CONCERNÉS

Avocats

- Matière : droit pénal
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit pénal
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Maîtriser les recours en cas d'atteinte aux droits fondamentaux
- Savoir réagir efficacement à l'audience
- Intégrer une défense de long terme, incluant l'exécution des peines

 VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.

### PROGRAMME

8H45 Accueil des participants  
9H00 Début de la formation

#### Contrôles d'identité, gardes à vue, violences policières

- Les moyens concrets de la défense
- Les recours possibles et les conditions de leur mise en œuvre pratique

**Brice GRAZZINI**, avocat au barreau de Marseille

#### Exiger une justice indépendante et impartiale : quelle stratégie à l'audience ?

Savoir réagir avec détermination et prudence par :

- Le donner acte
- Le dépôt de conclusions
- Les requêtes en récusation ou en suspicion légitime

**Yann LE BRAS**, avocat à la Cour d'appel de Paris

#### Invoquer l'exercice d'un droit fondamental

Maîtriser la théorie jurisprudentielle du contrôle de proportionnalité, essentielle pour une défense efficace

**Aurélia GRIGNON**, avocate au barreau de Paris

Questions de la salle  
12H30-14H00 Cocktail déjeunatoire

#### Oser la Cour de cassation et le Conseil d'État

Les intégrer dès l'origine de la défense, en lien avec un avocat aux Conseils, pour construire une stratégie sur le long terme

**Bertrand PÉRIER**, avocat aux Conseils et enseignant français de la prise de parole en public, spécialiste de l'art oratoire

#### Exécution des peines, un droit d'exception(s)

Comment défendre jusqu'au bout de la peine ?

**Amélie MORINEAU**, avocate au barreau de Paris, présidente de la commission Libertés & Droits de l'Homme du CNB

Questions de la salle  
17H00 Café de fin de formation



**Programme et inscription :**

[https://lext.so/Kpm\\_A5](https://lext.so/Kpm_A5)

Date limite d'inscription (dans la limite des places disponibles) : le vendredi 26 juin à 12H

**Tarif :** 450 € HT (540 € TTC)

**Tarif Jeunes professionnels -15%** sur présentation d'un justificatif de statut (dans les 5 premières années suivant la prestation de serment pour les avocats) : 382,5€ HT (459€ TTC)

**Relation clients :**

relationclients@lextenso.fr  
Tél. : 01 40 93 40 40



## Gazette du Palais

### Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

### Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

### Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck  
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

### Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)

### Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : [relationclients@lextenso.fr](mailto:relationclients@lextenso.fr)

Publicité : [julien.combaud@lextenso.fr](mailto:julien.combaud@lextenso.fr)

Tél. : 01 40 93 40 68

### Tarifs 2026

· Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuilleteable numérique : 274,65 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuilleteable numérique : 269 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement,

sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins

d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite conformément

à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

**Projets d'articles** : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

GPL487w6 ■ Réforme de l'ENM : les recommandations de la Cour des comptes 3

GPL487h0 ■ « Je souhaite former des avocats agiles »  
entretien avec Jean-François BARRE 6

## Technique

GPL487y1 ■ Les actes d'investigation soustraits au contradictoire  
étude par Paul MALLET et Jean-Baptiste THIERRY 8

## Doctrine

GPL486i3 ■ L'exécution provisoire d'un jugement pénal non définitif  
en Allemagne, en Espagne et en Italie  
étude par Raoul SARAGOSSE 12

## Jurisprudence

GPL487s2 ■ Claque de fin pour le droit de correction parentale  
note par Charlotte DUBOIS sous Cass. crim., 14 janv. 2026 16

GPL487u2 ■ Demande de rapport et de recel successoral dans le cadre  
d'un partage complémentaire  
note par Stéphane VALORY sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 14 janv. 2026 19

GPL487v7 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 22

GPL486w6 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 25

GPL487h2 ■ Chronique de jurisprudence du droit du surendettement  
par Eva MOUIAL-BASSILANA en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lex.so/GPL487h2>



## Gazette Spécialisée

**DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE** 29

Sous la responsabilité scientifique de

Alain SAURET, Alexis BUGADA, Geoffroy DE RAINCOURT et Jessica ATTALI-COLAS